HYDROXYDE DE SODIUM (ANHYDRE)

Fiche de données de sécurité
Selon le Règlement REACH (1907/2006/CE) et le Règlement (UE) 453/2010

Date d'établissement : 01-12-2010	Révision: 00

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom: Hydroxyde de sodium (anhydre)
Numéro index Règlement (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage: 011-002-00-6
Numéro CAS: 1310-73-2
Numéro d'enregistrement de REACH: 01-2119457892-27-0057

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

- Usines chimiques.
- Cellulose
- Savon et détergents.

Utilisations déconseillées :

Des utilisations déconseillées n'ont pas été détectés pourvu que s'accomplissent les indications contemplées dans cette fiche de données de sécurité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant, importateur ou distributeur: Fabricant
Nom: ERCROS S.A.
Group: ERCROS S.A.
Adresse complète: Avda. Diagonal 595
08014 Barcelona – Espagne
Téléphone:+34 934 393 009 Fax:+34 934 308 073
adresse e-mail de la personne compétente responsable de Fiche de données de sécurité: amunozl@ercros.es

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Usine Vilaseca: Tel: +34 977 37 03 54 Fax: +34 977 37 04 07

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS : Numéro d´appel d´urgence: 01 40 05 48 48

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage:

Corrosif pour la peau, catégorie 1A, H314.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE:

C; R35: Provoque de graves brûlures.

2.2. Éléments d'étiquetage

DANGER

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P264: Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB (voir la section 12).

DANGERS PHYSICO-CHIMIQUES:
En contact avec des métaux, aluminium, étain et zinc, dégage de l'hydrogène (gaz inflammable entre 4 et 75% de volume dans l'air).

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom de la substance: Hydroxyde de sodium (min 99% p/p).
Numéro CAS: 1310-73-2
Numéro EC: 215-185-5
Dénomination IUPAC: Hydroxyde de sodium.
Numéro index Règlement (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage: 011-002-00-6

Index No. R. 1272/2008	No EC	No CAS	Nom	Concentration	Classification Directive 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) 1272/2008	Limites de concentration spécifiques
011-002-00-6	215-185-5	1310-73-2	HYDROXYDE DE SODIUM	99 % min.	C; R35	Corr. peau, 1A, H314	Corr. Peau. 1A; H314: C ≥ 5% Corr. Peau 1B; H314: 2% ≤ C <5% Irrit. Peau 2; H315: 0,5% ≤ C <2% Irrit. Yeux. 2; H319: 0,5% ≤ C <2%

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

4.1.1. Informations générales:
Douches et lave-yeux de sécurité.

4.1.2. En cas d'inhalation:
Déplacer la victime dans un endroit aéré et conservez-le avec chaleur. Voir d'urgence un médecin.

4.1.3. Contact avec la peau:
Laver immédiatement la zone affectée avec de l'eau en abondance, pendant au moins 15 minutes, tout en enlevant les vêtements et chaussures contaminés. Voir d'urgence un médecin.

4.1.4. En cas de contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l'eau en abondance, pendant au moins 30 minutes. Voir d'urgence un médecin.

4.1.5. En cas d'ingestion:
Ne pas provoquer de vomissement.
Si la personne est consciente, lui donner à boire toute l'eau désirée et aller chez le médecin de toute urgence.

4.1.6. Équipement de protection individuelle recommandé aux secouristes:
Utiliser un équipement de respiration autonome pour la protection des voies respiratoires, ainsi que des vêtements, des gants et des chaussures adaptées pour protéger la peau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Inhalation: Irritation des voies respiratoires
Contact avec la peau: Brûlures intenses et ulcères pénétrants dans la peau.
Contact avec les yeux: Brûlures aux yeux. Peut causer ulcération de la conjonctive et de la cornée
Ingestion: Brûlures de la bouche, œsophage, peut causer une perforation intestinale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Les soins médicaux immédiats sont nécessaires.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Le produit n'est pas inflammable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés au feu.
Moyens d'extinction inappropriés:
Poudre de CO_2 (neige carbonique)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Contrôler les eaux des incendies, éviter qu'elles n'atteignent des cours d'eau ou des égouts.
La chaleur générée en contact avec l'eau (chaleur de dissolution) peut suffire pour produire l'ignition des autres matériaux combustibles.

5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser un écran facial pour prévenir les projections, ainsi que des vêtements, des gants et des chaussures adaptés pour protéger la peau.
Se mettre le dos au vent.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne rien faire sans l´équipement de protection approprié (voir section nº8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne parvienne aux égouts ou à des eaux superficielles. Si le produit arrivait à des cours d'eau naturels, avertir immédiatement les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la fuite avec du sable, de la terre ou de l'argile.
Transférer les produits absorbants à une déchetterie contrôlée ou stocker en lieu sûr pour qu'ils soient traités par un collecteur de résidus autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection décrites à la section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas fumer, ni manger, ni boire lorsque vous manipulez le produit.
Avant de manipuler le produit assurez-vous que l'emballage utilisé est propre, sec et adapté.
Faire spécialement attention avec les restes de produits, tels que: aluminium, zinc, étain, produits acides ou produits organiques.
Prévenir toute possibilité de contact du produit avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.
Les récipients doivent être bien fermés et convenablement étiquetés.
Utiliser toujours des vêtements de protection recommandés

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux recommandés:
Pour le stockage en entrepôt et dans des emballages: Acier au carbone, bidons en acier au carbone, sacs ou Big-Bag en polyéthylène.
Matériaux incompatibles: pour le stockage en entrepôt: Aluminium, étain, zinc et alliages (bronzes), chrome et plomb.
Conditions de stockage: Endroit frais et ventilé, protégé de l'humidité et éloigné d'acides, d'hydrocarbures halogénés, de nitroparaffines, etc. Le sol sera imperméable et antidérapant. Il faudra prévoir des sources d'eau dans le local de stockage. Il faudra disposer de douches et lave-yeux d'urgence.
Conditions spéciales: Éviter l'humidité et l'aération du produit. Produit hygroscopique. Se carbonate au contact avec l'air et l'humidité.
Limite / plage de températures et d'humidité: N.A

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lors des différentes applications du produit, il faudra éviter le contact direct incontrôlé avec d'autres produits tels qu'acides et métaux. **Ne jamais neutraliser le produit solide.**

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

VLE - court terme: 2 mg/m^3 (France)
VLA-EC- 2 mg/m^3 (Espagne)
TLV-STEL- 2 mg/m^3

Exposition humaine:
Pour les travailleurs:
DNEL (effets locaux): 1 mg/m^3 (inhalation. toxicité à long terme)

Pour la population:
DNEL (effets locaux): 1 mg/m^3 (inhalation. toxicité à long terme)

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Il n'y a pas de données disponibles.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection respiratoire:
En cas d'émission de poudre d'hydroxyde de potassium, utiliser un masque avec filtre pour particules (EN 143 P2 ou P3).
Protection des mains:
Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
Protection des yeux:
Utiliser des lunettes-masque (EN 166).
Protection de la peau:
Combinaison type antiacide ou tablier en plastique (EN 340).

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter de le faire parvenir aux égouts et/ou à des eaux de surface.
Système de mesure: Volumétrie acide-base.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect (état physique et de la couleur) :	Solide blanc, translucide, présenté sous forme de perles ou Blocs.
Odeur:	Inodore.
Seuil olfactif:	Il n'y a pas de données disponibles.
pH:	14
Point de fusion/point de congélation :	323°C à 101 325 Pa.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	1388°C à 101 325 Pa
Point d'éclair:	Il n'est pas nécessaire d'étudier lorsqu'elle est une substance inorganique.
Inflammabilité (solide, gaz):	Les oxydes inorganiques avec l'élément inorganique dans son état d'oxydation maximale ne peuvent pas réagir avec plus d'oxygène, sont désignés comme non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Il n'y a pas de données disponibles.

Propriétés explosives:	Il n'y a pas de groupes chimiques associés aux propriétés explosives dans la molécule.
Propriétés comburantes:	Il n'y a pas de groupes chimiques associés aux propriétés comburantes dans la molécule.
Pression de vapeur:	Il n'est pas nécessaire de déterminer cette propriété, car le point de fusion est supérieur à 300 ° C.
Densité relative:	2.13 g/cm^3 à 20°C
Solubilité:	Il n'y a pas de données disponibles.
Solubilité dans l'eau:	100 g/100 g H_2O à 25°C
Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Pow) :	Non applicable (la substance est inorganique).
Viscosité:	Non applicable (la substance est solide).
Densité de vapeur:	Il n'y a pas de données disponibles.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité:	Il n'est pas nécessaire de réaliser l'étude puisque les résultats précédents ne montrent pas d'auto-inflammation de la substance jusqu'à 400 ºC.
Température de décomposition:	Il n'y a pas de données disponibles.
9.2. Autres informations	

Peroxyde organique: Non classé (basé sur la structure).

Substances et mélanges auto-échauffants: Les résultats préliminaires excluent un auto-échauffement de la substance-dessus de 400 º C.
Dans la molécule il n'ya pas de groupes chimiques qui indiquent des propriétés explosives ou autoréactives.
Liquide/solide pyrophoriques: Non classé. La substance est connue pour être stable à température ambiante pendant de longues périodes de temps.
Corrosif pour les métaux: Catégorie 1: Peut être corrosif pour les métaux.
Substances ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables: Non classé (basé sur la structure).

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Voir la section 10.3

10.2. Stabilité chimique

Substance stable aux conditions normales et dans des conditions prévisibles de la température et de pression pendant l'entreposage et la manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec l'aluminium, l'étain, le zinc et ses alliages, cuivre, plomb, etc. en dégageant de l'hydrogène.
Réaction très exothermique avec des acides forts.
Réagit dangereusement avec l'acide acétique, chlorure d'allyle, trifluorure de chlore, chloroforme, alcool méthylique, chloronitrotoluène, acide chlorosulfonique, glyoxal, cyanhydrines, acide hydrochlorique, acide hydrofluorique, hydroquinone, acide nitrique, acide sulfurique et oleum, nitropropane, phosphore, propiolactone, pentoxyde de phosphore, tétrachlorure de benzène, tétrahydrofurane, etc.
La soude avec le nitrométane et les nitroparaffines forme des sels qui explosent lors de chocs.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas stocker pendant trop longtemps en plein air pour éviter la dégradation de l'emballage.

10.5. Matières incompatibles

Aluminium, d'étain, de zinc et de leurs alliages, cuivre, plomb, etc. L'acide acétique, allyle, chlore trifluorure de chlorure de chloroforme, alcool méthylique chloronitrotoluène acide chlorosulfonique, glyoxal, cianhidrine, acide chlorhydrique, acide hydrofluorique, hydroquinone, acide nitrique, acide sulfurique et oleum, nitropropane, phosphore, propiolactone, pentoxyde de phosphore, tetrachlorobencene, tétrahydrofurane, nitrométane, nitroparaffines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

S'il se décompose, il produit des gaz toxiques d'oxyde de sodium.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.2. effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité):

11.2.1. DL50 par voie orale (dose létale, 50%) :	Les études de toxicité aiguë ne sont pas considérés nécessaires lorsque la substance est classée comme corrosive pour la peau. Il est prévu que les effets sont dus aux changements de pH causés.
11.2.2. DL50 par voie cutanée (dose létale, 50%) :	Les études de toxicité aiguë ne sont pas considérés nécessaires lorsque la substance est classée comme corrosive pour la peau. Il est prévu que les effets sont dus aux changements de pH causés.
11.2.3. CL50 inhalation (concentration létale, 50%):	Les études de toxicité aiguë ne sont pas considérés nécessaires lorsque la substance est classée comme corrosive pour la peau. Il est prévu que les effets sont dus aux changements de pH causés.
11.2.4. Corrosion / irritation de la peau	Corrosif pour la peau, Catégorie 1A, H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Corrosif (étude *in vitro*) (Méthode équivalente à OECD 435) (Stobbe et al., 2003)

11.2.5. Lésions oculaires graves / irritation	Corrosif, Catégorie 1A, H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Corrosif (lapin) (Morgan et al., 1987; Reer et al., 1976; Wentworth et al., 1993).
11.2.6 Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique	Il n'y a pas de données disponibles.

11.3. Sensibilisation:

Sensibilisation respiratoire: Il n'y a pas de données disponibles.
Sensibilisation cutanée: Il n'est pas nécessaire de réaliser une étude de sensibilisation cutanée si la substance est une base forte (pH>11.5)
Sur la base de données obtenues chez des volontaires humains la substance n'est pas sensibilisante (Park et al., 1995).

11.4. Toxicité par administration répétée:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée: Substance corrosive. De plus, il ne s'attend pas que la substance soit présente systématiquement dans le corps dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation, par conséquent il ne s'attendent pas des effets systémiques dûs à l'exposition répétée.

11.5 Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Cancérogénicité: La substance n'induit pas de mutagénicité dans des études *in vitro* et *in vivo* (EU RAR, 2007).
Il n'est pas prévu que la substance soit présente systématiquement dans le corps en vertu des conditions normales de manipulation et d´utilisation.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Les études *in vitro* et *in vivo* donnent des résultats négatifs (EU RAR, 2007). Il n'est pas prévu que la substance soit présente systématiquement dans le corps en vertu des conditions normales de manipulation et d´utilisation, pour cette raison les études supplémentaires ne sont pas nécessaires.

Toxicité pour la reproduction: Il n'est pas prévu que la substance soit présente systématiquement dans le corps en vertu des conditions normales de manipulation et d´utilisation, pour cette raison, on peut dire que la substance n'atteindra pas l'embryon et les organes reproducteurs femelles.

Toxicité pour la reproduction, effets sur ou via l'allaitement: Il n'est pas prévu que la substance soit présente systématiquement dans le corps en vertu des conditions normales de manipulation et d´utilisation, pour cette raison les études supplémentaires ne sont pas nécessaires.

11.6. Risque d'aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le danger de l'hydroxyde de sodium pour l'environnement est causé par l'ion hydroxyle (effet pH), ce pourquoi sa toxicité dépendra de la capacité tampon de l'écosystème aquatique ou terrestre.
La solubilité importante en eau et la basse pression de vapeur indiquent que le produit se trouvera principalement dans le milieu aquatique.
Les effets toxiques des organismes aquatiques sont principalement dus à une variation de pH du milieu (valeurs de CL50 entre 33 et 189 mg/l)

Toxicité aiguë pour les poissons	
CL50 (concentration létale, 50%):	Les résultats de différents essais montrent des valeurs dans le rang 35-189 mg/l. Cependant, dans la majorité des études la variation de pH ne s'est pas documentée.
Toxicité chronique pour les poissons	
NOEC (concentration sans effet observé) :	Il n'est pas nécessaire de réaliser cette étude puisque la substance est dissociée dans l´eau et son effet sur le pH ne modifie pas les rangs habituels dans le milieu.
Toxicité aiguë pour les crustacés	
CE50 (concentration effet, 50%):	Espèces: *Ceriodaphnia.* 40,4 mg/l (48 h; basé sur la mobilité). (Warne et al., 1999)
Toxicité chronique pour les crustacés	
NOEC (concentration sans effet observé) :	Il n'est pas nécessaire de réaliser cette étude puisque la substance est dissociée dans l´eau et son effet sur le pH ne modifie pas les rangs habituels dans le milieu.

Toxicité aiguë pour les algues et autres plantes aquatiques	
CE50 (concentration effet, 50%):	Il n'y a pas de données disponibles.
Les données sur la toxicité des micro-et macro-organismes du sol et de l'environnement des autres organismes, tels que les abeilles, les oiseaux, et les plantes	
La présence de la substance dans les particules du sol est négligeable. En fonction de la capacité tampon du sol, l'OH-est neutralisé dans l'eau retenu entre les pores ou le pH augmente. Basé sur les applications disponibles, il n'y a aucune exposition directe au sol du NaOH. L'exposition indirecte à travers de l'air n'est pas prévu en tenant en compte qui neutralise rapidement dans l'air.	
12.2. Persistance et dégradabilité	
Facilement biodégradable	Non applicable (la substance est inorganique).
Autres informations pertinentes	Dégradation abiotique: NaOH est une substance alcaline forte qui se dissocie complètement dans l'eau pour Na + et OH-. Sa solubilité élevée dans l´eau et sa basse pression de vapeur indiquent qu'il se trouve principalement dans le milieu aquatique. Cela implique qu'il n'est pas absorbé dans les particules du sol ou sur les surfaces. Les émissions atmosphériques en forme des aérosols sont rapidement neutralisées par le dioxyde de carbone et des sels sont éliminées par la pluie.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
Facteur de bioconcentration (expérimentale BCF) :	En considérant sa solubilité élevée dans l´eau, il ne s'attend pas que le NaOH se bioconcentre dans les organismes. D'autre part, le sodium est un élément très présent dans l'environnement auquel les organismes sont exposés d'habitude et ils disposent des mécanismes de régulation de sa concentration.
Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Pow) :	Non applicable (la substance est inorganique).

12.4. Mobilité dans le sol

Haute solubilité dans l´eau et mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT (persistantes, bioaccumulatives et toxiques) et vPvB (très persistantes et très bioaccumulatives)

Evaluation de la persistance (P):
La substance se dissout et se dissocie rapidement dans l'eau, si elle ne remplit pas le critère de persistance.

Évaluation de la bioaccumulation (B):
Non applicable. La substance ne répond pas au critère de bioaccumulation.

Évaluation de la toxicité (T):
Les valeurs de CL50 plus bas pour les organismes marins et d'eau douce sont respectivement de 40 et 33 mg/L. Ces valeurs sont clairement au-dessus du seuil 0,1 mg/L, donc la substance ne remplit pas le critère de la toxicité.

La substance ne répond pas aux critères pour être considéré comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit, des récipients usagés et des résidus.
Absorber les fuites avec du sable, de la terre ou de l'argile. Les absorbants pollués seront traités par un collecteur autorisé, de même que les emballages usés et les résidus.
Le produit peut être neutralisé avec de l'acide chlorhydrique très dilué, en l'ajoutant lentement et dès lors que le personnel qui le fait est spécialisé et avec des vêtements adaptés. **Ne jamais neutraliser le produit solide.**

Le produit doit être éliminé selon les réglementations en vigueur et spécialement selon :

- Directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets et la réglementation correspondante qui la transpose dans le droit nationale.
- Directive 94/62/CE du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages et ses modifications et la réglementation correspondante qui la transpose dans le droit nationale.

- Décision de la Commission 2001/118/CE du 16 janvier 2001 modifiant la décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets et d'autres régulations en vigueur dans la Communauté Européenne, Nationale et Locale, relatives à l'élimination correcte de ce matériel et les récipients vides.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 ADR (route)/RID (ferroviaire)

14.1.1 Numéro ONU:	UN 1823	
14.1.2 Nom d'expédition des Nations unies:	Hydroxyde de sodium, solide	
14.1.3 Classe(s) de danger pour le transport:	8	Étiquette: 8
14.1.4 Groupe d'emballage:	II	
14.1.5. Dangers pour l'environnement:	Non.	

14.2 IMDG (mer)

14.2.1 Numéro ONU:	UN 1823	
14.2.2 Nom d'expédition des Nations unies:	Hydroxyde de sodium, solide	
14.2.3 Classe(s) de danger pour le transport:	8	Étiquette: 8
14.2.4 Groupe d'emballage:	II	
14.2.5. Dangers pour l'environnement:	Non.	

14.3 ICAO / IATA (air)		
14.3.1 Numéro ONU:	UN 1813	
14.3.2 Nom d'expédition des Nations unies:	1823	
14.3.3 Classe(s) de danger pour le transport:	Hydroxyde de sodium, solide	
14.3.4 Groupe d'emballage:	8	Étiquette: 8
14.3.5. Dangers pour l'environnement:	II	

14.4. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il faut faire attention à la même information décrite dans les épigraphes antérieures: ADR, RID, IMDG, ICAO / IATA.

14.5. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L´évaluation de la sécurité chimique a été effectuée par le fournisseur pour la substance.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sources d'information pour l'élaboration de cette Fiche de données de sécurité :

- HANDBOOK OF REACTIVE CHEMICALS HAZARDS. BRETHERIC 4ª Ed. 1990
- DANGEROUS PROPERTIES INDUSTRIAL MATERIALS (TENTH EDITION) SAX
- HAZARDOUS CHEMICALS DATA BOOK (2nd EDITION) G.WEIS.
- IARC (International Agency for Research on Cancer).
- NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health).
- NTP (National Toxicology Program).
- ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienist).
- OSHA (Occupational Health and Safety Assessment)
- INSHT (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo).
- Banque de données (IUCLID)

Abréviations:

N.A. = non applicable
< INFÉRIEUR À > SUPÉRIEUR À
VLA-EC: Valor Límite Ambiental-Exposición de Corta Duración (Spain)
VLE : Valeur limite d'émission,
EQ : Exposition quotidienne,
EC : Exposition de courte durée.
TLV : Threshold Limit Value (Valeur limite seuil)
TWA : Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
STEL : Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée),
DNEL: niveau dérivé sans effet
PNEC: concentration prévisible sans effet

Tout produit chimique peut être manié dans conditions de sécurité, si sont connues ses propriétés physiques et chimiques et s'emploient les mesures et les éléments de protection adéquates.

Les données contenues dans cette fiche sont une guide pour l'usager et sont basées sur des informations bibliographiques et de propres expériences, essayant de réfléchir l'actuel état de la technique, cependant, ils ne peuvent pas compromettre notre responsabilité. La dite information ne pourra pas être utilisée dans processus patentés.

Les usagers devront respecter des dispositions légales et les règlements en vigueur et, spécialement, les référants à Sécurité et Hygiène, Stockage et Transport de Marchandises Dangereuses.

Nous recommandons à nos clients la réalisation des preuves correspondantes pour la utilization du produit dans nouveaux champs non suffisamment expérimentés.

ERCROS S.A
Domicile Social:
Avda Diagonal 595
08014 Barcelona
Tel (+34) 934 393 009 –
Fax: (+34) 934 874 058
Fabrique:
Vilaseca (TARRAGONA)
Ctra. La Pineda km 1
43480 Vilaseca (TARRAGONA)
Teléf: (+34) 977 39 06 11
Fax: (+34) 977 39 01 62

ANNEXE I: Scénarios d'exposition: Hydroxyde de sodium

Section 1.- Titre du scénario d'exposition numéro 1: Fabrication de NaOH liquide		
SU3, SU8.		
PROC1 : Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable *PROC2 :* Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée *PROC3 :* Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) *PROC4 :* Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. *PROC8a :* Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. *PROC8b :* Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. *PROC9 :* Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).		
Section 2.- Scénario d'exposition		
2.1.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement		
Caractéristiques du produit		
Liquide, 50%. (36% des sites aussi d'autres produits avec 10-75% NaOH)		
Quantités utilisées		
Variable (0,1 – 15 litres)		
Fréquence et durée de l'utilisation		
8 heures/jour, 200 jours/année.		
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques		
Non disponible.		
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement		
Non disponible.		
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet		
Non disponible.		
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol		
Le contrôle du pH (en général la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH de 6-9). Déchets liquides NaOH doivent être réutilisés ou rejetés dans les eaux usées industrielles.		
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site		
Non disponible.		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales		
Non disponible.		
2.2.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition du salariés		
Durée	8	Heures/jour Echantillonnage: 1-600min, moyenne 71min.

Fréquence	200	Jour/Année
Caractéristiques du produit		
État physique	Liquide	
Concentration	50	% (36% des sites aussi d'autres produits avec 10-75% NaOH)
Quantités de produit		
Variable (0,1 – 15 litres)		
Facteurs humaines non influencés par la gestion des risques		
Non disponible.		
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de salariés		
Domaines d'application	Industrielle	
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet		
- Confinement plus bonnes pratiques de travaux nécessaires : * Remplacement, les processus manuels par des processus automatisés et / ou fermés. Ce serait d'éviter d'irriter les brouillards, les pulvérisations et projections ultérieures possibles : - Utilisez systèmes fermés ou couvrir les récipients ouverts (p.ex. écrans) (bonnes pratiques). - Transport sur les tuyaux, les systèmes automatiques de remplissage / vidange de barils (pompes d'aspiration, etc.) (bonnes pratiques). - Utilisez des pinces, bras de préhension à long manche avec une utilisation manuelle "pour éviter le contact direct et l'exposition à des éclaboussures (pas de travail sur la tête)" (bonnes pratiques).		
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter l'exposition		
Système d'aération local	Oui (pas obligatoire, bonne pratique). Ventilation générale est bonne pratique à moins que la ventilation avec aspiration localisée ne soit présente.	
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter l'exposition		
Travailleurs dans le processus risqué / zones, devraient être formés. EPI requis disponibles et utilisés conformément aux instructions.		
Conditions et mesures relatives à la protection, l'hygiène personnelle et d'évaluation de la santé		
Protection respiratoire nécessaire	Oui (en cas de formation de poussière ou d'aérosol) : protection respiratoire avec filtre homologué (P2).	
Gants adaptés nécessaires	Oui: imperméables, résistant aux produits chimiques. - Matériel : Caoutchouc butyle, PVC, CR (polychloroprènes) avec le revêtement de latex naturel. Épaisseur du matériau : 0,5 mm. Temps de percée > 480 min. - Matériel : NBR (Caoutchouc nitrile), FKM (caoutchouc fluoré). Épaisseur du matériau : 0,35-0,4 mm. Temps de percée > 480 min.	
Protection oculaire nécessaire	Oui : lunettes résistants aux produits chimiques En cas d'éclaboussure: lunettes de sécurité étanches, écran de protection du visage.	
Vêtement de protection nécessaire	Oui : vêtement de protection approprié, des tabliers, écran, casque de protection et de combinaison. En cas d'éclaboussure: bottes de caoutchouc ou de plastique.	

Section 3.- Estimation d'exposition et référence à sa source
Voir: http://www.ercros.es/eng/internas.asp?arxiu=sl_1
Section 4.- Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition
L'exposition prévue ne dépasse pas les valeurs DNEL /DMEL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont contenues dans la section 2 [G22]. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent [G23]. Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques [DSU1]. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison [DSU2]. Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison [DSU3]. Si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires [DSU8].

Section 1.- Titre du scénario d'exposition numéro 2: Fabrication de NaOH solide
SU3, SU8.
PROC1 : Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable *PROC2 :* Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée *PROC3 :* Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) *PROC4 :* Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. *PROC8a :* Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. *PROC8b :* Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. *PROC9 :* Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).
Section 2.- Scénario d'exposition
2.1.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Solide.
Quantités utilisées
Non disponible.
Fréquence et durée de l'utilisation
12 heures/jour, 40 heures/semaine.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques
Non disponible.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement

Non disponible.		
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet		
Non disponible.		
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol		
Le contrôle du pH (en général la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH de 6-9). Déchets liquides NaOH doivent être réutilisés ou rejetés dans les eaux usées industrielles.		
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site		
Non disponible.		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales		
Non disponible.		
2.2.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition du salariés		
Durée	12	Heures/jour
Fréquence	40	Heures/semaine.
Caractéristiques du produit		
État physique	Solide	
Concentration	Non disponible	%
Quantités de produit		
Non disponible.		
Facteurs humaines non influencés par la gestion des risques		
Non disponible.		
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de salariés		
Domaines d'application	Industrielle	
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet		
- Confinement plus bonnes pratiques de travaux nécessaires : * Remplacement, les processus manuels par des processus automatisés et / ou fermés. Ce serait d'éviter d'irriter les brouillards, les pulvérisations et projections ultérieures possibles : - Utilisez systèmes fermés ou couvrir les récipients ouverts (p.ex. écrans) (bonnes pratiques) - Transport sur les tuyaux, les systèmes automatiques de remplissage / vidange de barils (pompes d'aspiration, etc.) (bonnes pratiques). - Utilisez des pinces, bras de préhension à long manche avec une utilisation manuelle "pour éviter le contact direct et l'exposition à des éclaboussures (pas de travail sur la tête)" (bonnes pratiques).		
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter l'exposition		
Système d'aération local	Oui (pas obligatoire, bonne pratique). Ventilation générale est bonne pratique à moins que la ventilation avec aspiration localisée ne soit présente.	
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter l'exposition		
Travailleurs dans le processus risqué / zones, devraient être formés.		

EPI requis disponibles et utilisés conformément aux instructions.	
Conditions et mesures relatives à la protection, l'hygiène personnelle et d'évaluation de la santé	
Protection respiratoire nécessaire	Oui (en cas de formation de poussière ou d'aérosol) : protection respiratoire avec filtre homologué (P2).
Gants adaptés nécessaires	Oui: imperméables, résistant aux produits chimiques. - Matériel : Caoutchouc butyle, PVC, CR (polychloroprènes) avec le revêtement de latex naturel. Épaisseur du matériau : 0,5 mm. Temps de percée > 480 min. - Matériel : NBR (Caoutchouc nitrile), FKM (caoutchouc fluoré). Épaisseur du matériau : 0,35-0,4 mm. Temps de percée > 480 min.
Protection oculaire nécessaire	Oui : lunettes résistants aux produits chimiques En cas d'éclaboussure: lunettes de sécurité étanches, écran de protection du visage.
Vêtement de protection nécessaire	Oui : vêtement de protection approprié, des tabliers, écran, casque de protection et de combinaison. En cas d'éclaboussure: bottes de caoutchouc ou de plastique.

Section 3.- Estimation d'exposition et référence à sa source

Voir: http://www.ercros.es/eng/internas.asp?arxiu=sl_1

Section 4.- Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'exposition prévue ne dépasse pas les valeurs DNEL /DMEL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont contenues dans la section 2 [G22].
Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent [G23].
Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques [DSU1].
Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison [DSU2].
Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison [DSU3].
Si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires [DSU8].

Section 1.- Titre du scénario d'exposition numéro 3: Utilisation industriel et professionnel de NaOH

SU1-24.

*PC2, PC14, PC19, PC20, PC21, PC35, PC36, PC37 (*aussi possible : *PC 0* à *40*).

*ERC1, ERC2, ERC4, ERC6A, ERC6B, ERC7, ERC8A, ERC8B, ERC8D, ERC9A (*aussi possible : *PC 1* à *12*)

PROC1 : Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC5 : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants).

PROC8a : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

PROC8b : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC9 : Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC10 : Application au rouleau ou au pinceau.

PROC11 : Pulvérisation en dehors d'installations industrielles.

PROC13 : Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 : Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

(Aussi possible : *PROC 1* à *27*)

Section 2.- Scénario d'exposition

2.1.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement

*ERC1, ERC2, ERC4, ERC6A, ERC6B, ERC7, ERC8A, ERC8B, ERC8D, ERC9A (*aussi possible : *PC 1* à *12*)

Caractéristiques du produit

Liquide et solide.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée de l'utilisation

Non disponible

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Non disponible.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement

Non disponible.

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

Non disponible.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol

Le contrôle du pH (en général la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH de 6-9).

Déchets liquides NaOH doivent être réutilisés ou rejetés dans les eaux usées industrielles.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site

Non disponible.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Non disponible.

2.2.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition des salariés

2.2.1 - Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs industriels

Durée	Non disponible	Heures/jour
Fréquence	Non disponible	Jour/Année

Caractéristiques du produit

État physique	Liquide et solide	
Concentration	> 2	%
Quantités de produit		
Non disponible.		
Facteurs humaines non influencés par la gestion des risques		
Non disponible.		
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de salariés		
Domaines d'application	Industrielle	
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet		
- Confinement plus bonnes pratiques de travaux nécessaires : * Remplacement, les processus manuels par des processus automatisés et / ou fermés. Ce serait d'éviter d'irriter les brouillards, les pulvérisations et éclaboussures ultérieures possibles : - Utilisez systèmes fermés ou couvrir les récipients ouverts (p.ex. écrans) (bonnes pratiques) - Transport sur les tuyaux, les systèmes automatiques de remplissage / vidange de barils (pompes d'aspiration, etc.) (bonnes pratiques). - Utilisez des pinces, bras de préhension à long manche avec une utilisation manuelle "pour éviter le contact direct et l'exposition à des éclaboussures (pas de travail sur la tête)" (bonnes pratiques). - Mesures liées à la conception de produit : *Réglage de haute viscosité avec des aides (bonnes pratiques) *Livraison uniquement en baril et/ou en wagon-citerne (bonnes pratiques)		
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter l'exposition		
Système d'aération local :	Oui (pas obligatoire, bonne pratique) Ventilation générale est bonne pratique à moins que la ventilation avec aspiration localisée ne soit présente.	
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter l'exposition		
Travailleurs dans le processus risqué / zones, devraient être formés. EPI requis disponibles et utilisés conformément aux instructions.		
Conditions et mesures relatives à la protection, l'hygiène personnelle et d'évaluation de la santé		
Protection respiratoire nécessaire	Oui, en cas de formation de poussière ou d'aérosol : protection respiratoire avec filtre homologué (P2).	
Gants adaptés nécessaires	Oui: imperméables, résistant aux produits chimiques. - Matériel : Caoutchouc butyle, PVC, CR (polychloroprènes) avec le revêtement de latex naturel. Épaisseur du matériau : 0,5 mm. Temps de percée > 480 min. - Matériel : NBR (Caoutchouc nitrile), FKM (caoutchouc fluoré). Épaisseur du matériau : 0,35-0,4 mm. Temps de percée > 480 min.	
Protection oculaire nécessaire	Oui, en cas d'éclaboussure : lunettes de sécurité étanches, écran de protection du visage.	
Vêtement de protection nécessaire	Oui, en cas d'éclaboussure : vêtement de protection approprié, des tabliers, écran, combinaison, bottes de caoutchouc ou de plastique.	

2.2.2 - Scénario de contribution contrôlant l'exposition des professionnels	
Durée	Nettoyants pour fours: 10 min/événement
Fréquence	Nettoyants pour fours: 1 événement/jour
Caractéristiques du produit	
État physique	Liquide ou gel
Concentration	

Type de produit	Contenu NaOH libre
Décapants pour planchers	<10%
Nettoyants pour fours	5-20%
Dégraisseurs étage	<5%
Ouvre drain	<30%
Produits de lavage vaisselle	5-30%
Nettoyeurs intérieur lourds.	<5%

Quantités de produit		
Non disponible.		
Facteurs humaines non influencés par la gestion des risques		
Non disponible.		
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de salariés		
Domaines d'application	Professionnel	
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet		
Préférence : Systèmes automatisés et fermés. Mesures liées à la conception de produit (prévenir le contact direct avec la peau/yeux, empêcher la formation d'aérosols et les éclaboussures) : distributeurs spécifiques et les pompes, etc.		
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter l'exposition		
Système d'aération local :	Oui (bonne pratique)	
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter l'exposition		
Non disponible.		
Conditions et mesures relatives à la protection, l'hygiène personnelle et d'évaluation de la santé		
Protection respiratoire nécessaire	En cas de formation de poussière ou d'aérosol : protection respiratoire avec filtre homologué (P2) : NaOH >2%: obligatoire NaOH 0,5-2%: bonnes pratiques NaOH <0,5%: pas nécessaire	
Gants adaptés nécessaires	En cas de potentiel contact cutané : Imperméables, résistant aux produits chimiques. NaOH >2%: obligatoire NaOH 0,5-2%: bonnes pratiques NaOH <0,5%: pas nécessaire	

Protection oculaire nécessaire	En cas d'éclaboussure: lunettes de sécurité étanches résistants aux produits chimiques, écran de protection du visage. NaOH >2%: obligatoire NaOH 0,5-2%: bonnes pratiques NaOH <0,5%: pas nécessaire
Vêtement de protection nécessaire	En cas d'éclaboussure : vêtement de protection approprié, des tabliers, écran, combinaison, bottes de caoutchouc ou de plastique. NaOH >2%: obligatoire NaOH 0,5-2%: bonnes pratiques NaOH <0,5%: pas nécessaire

Section 3.- Estimation d'exposition et référence à sa source

Voir: http://www.ercros.es/eng/internas.asp?arxiu=sl_1

Section 4.- Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'exposition prévue ne dépasse pas les valeurs DNEL /DMEL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont contenues dans la section 2 [G22].
Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent [G23].
Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques [DSU1].
Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison [DSU2].
Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison [DSU3].
Si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires [DSU8].

Section 1.- Titre du scénario d'exposition numéro 4: Utilisation par le consommateur de NaOH

SU21
PC20, PC35, PC39 (En faibles concentrations en *PC3 (<0,01), PC8 (<0,1%), PC28 et PC31 (<0,002%)*. Aussi possible *PC0-40*).

PRO : Non applicable.

Section 2.- Scénario d'exposition

2.1.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Liquide ou gel et solide.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée de l'utilisation

Non disponible.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Non disponible.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	
Non disponible.	
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Non disponible.	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	
Il n'ya pas des mesures spécifiques de gestion des risques. Gaspillage de matières premières et de ses contenants doivent être éliminés de manière sûre (par exemple en revenant à une installation de recyclage du public). Si le contenant est vide, poubelle comme des déchets ordinaires.	
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site	
Non disponible.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Non disponible.	
2.2.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs	
Durée	Nettoyants pour fours: 2 min/événement
Fréquence	Nettoyants pour fours: 1 événement/jour
Caractéristiques du produit	
État physique	Liquide ou gel et solide
Concentration	Décapants pour planchers : 10%. 550g produit/ 22m^2 Défrisants : 2% Nettoyants pour fours : 5% Ouvre drain : 30% Autres produits de nettoyage : Produits d'hypochlorite : 0,25-0,45% Nettoyeurs de toilette : <1,1% Certains savons : <0,5%
Quantités de produit	
Non disponible.	
Facteurs humaines non influencés par la gestion des risques	
Non disponible.	
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de salariés	
Domaines d'application	Consommateur
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	
Visant à prévenir les accidents : - Mesures liées à la conception de produit : * Étiquetage et emballage résistant. * >2% NaOH : fixation de sécurité pour enfants, indication de danger détectable (en vigueur). *Instructions d'utilisation appropriées et information sur le produit pour les consommateurs.	

*Il est conseillé de ne livrer uniquement dans en préparations très visqueux. * Il est conseillé de ne livrer uniquement en petites quantités.	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter l'exposition	
Système d'aération local	No.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter l'exposition	
Instructions adressées aux consommateurs : - À conserver hors de portée des enfants. - Ne pas appliquer le produit dans les ouvertures de ventilation ou les fentes.	
Conditions et mesures relatives à la protection, l'hygiène personnelle et d'évaluation de la santé	
Une protection respiratoire est nécessaire	En cas de formation de poussière ou d'aérosol : protection respiratoire avec filtre homologué (P2) : NaOH >2%: obligatoire NaOH 0,5-2%: bonnes pratiques NaOH <0,5%: pas nécessaire
Modèle de gants adapté	En cas de potentiel contact cutané : Imperméables, résistant aux produits chimiques. NaOH >2%: obligatoire NaOH 0,5-2%: bonnes pratiques NaOH <0,5%: pas nécessaire
Protection oculaire est nécessaire	En cas d'éclaboussure: lunettes de sécurité étanches résistants aux produits chimiques, écran de protection du visage. NaOH >2%: obligatoire NaOH 0,5-2%: bonnes pratiques NaOH <0,5%: pas nécessaire
Vêtement de protection.est nécessaire	No.
Section 3.- Estimation d'exposition et référence à sa source	
Voir: http://www.ercros.es/eng/internas.asp?arxiu=sl_1	
Section 4.- Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition	
L'exposition prévue ne dépasse pas les valeurs DNEL /DMEL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont contenues dans la section 2 [G22]. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent [G23]. Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques [DSU1]. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison [DSU2]. Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison [DSU3]. Si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires [DSU8].	